

BREVET D'INVENTION.

Gr. 15. — Cl. 1.

N° 681.482

Briquet perfectionné.

M. LOUIS-CONRAD CORDÈS résidant en France (Eure).

Demandé le 8 janvier 1929, à 15^h 10^m, à Paris.

Délivré le 3 février 1930. — Publié le 15 mai 1930.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention a pour objet un briquet perfectionné au ferro-cérium, établi et combiné de façon à offrir les avantages suivants :

- 5 1° Obtention d'une flamme apparente pour que ce briquet puisse constituer une lampe au besoin ;
- 2° Démontage instantané des parties essentielles de ce briquet, sans le secours
10 d'outils, pour rendre les petits organes visibles et saisissables en vue des nettoyages, des réparations et des remplacements ;
- 3° Mèche accessible pour son réglage ;
- 4° Flamme protégée contre le vent à
15 l'aide d'un tube-manchon ou cheminée amovible.

A titre d'exemple, cette invention va être décrite ci-après en référence au dessin annexé, dans lequel :

20 La fig. 1 représente ce briquet en élévation, la cheminée amovible étant coupée.

La fig. 2 en est un plan.

La fig. 3 montre le corps du briquet à part en élévation.

25 La fig. 4 représente à part le mécanisme du briquet en élévation.

La fig. 5 montre l'intérieur de ce mécanisme.

30 La fig. 6 représente à part, en élévation, le tube-manchon ou cheminée amovible.

La fig. 7 montre le même tube-manchon du côté où s'applique le mécanisme.

La fig. 8 en est un plan.

Comme on le voit dans ce dessin, pour obtenir une flamme apparente *a* afin que
35 le briquet puisse constituer, au besoin, une lampe, le corps *b* de ce briquet peut être complètement libéré du mécanisme *c* et du tube-manchon *d* ou cheminée amovible.

Dans ce but, ce corps de briquet *b* présente une glissière *b*¹ fixée suivant une de ses
40 génératrices pour recevoir un coulisseau *c*¹ pratiqué sur l'enveloppe *c*², du mécanisme *c*³.

Les parties essentielles de ce briquet pouvant se démonter sans le secours d'outils,
45 grâce à la glissière *b*¹ et au coulisseau *c*¹, il en résulte que l'on a, comme le montre notamment la fig. 5 du dessin, un accès facile dans tout le mécanisme *c*³ pour les net-
50 toyages, les réparations et les remplacements.

De plus, quand le corps *b* du briquet est à nu, c'est-à-dire sans son tube-manchon *d*
ou cheminée amovible, la mèche *a*¹ est ren-
55 due accessible pour son réglage.

Enfin, sur le corps *b* du briquet se trouve engagé, à frottement doux, le tube-manchon *d* ou cheminée amovible destiné à
60 protéger la flamme *a* contre le vent. Ce tube-

- manchon présente : 1° à sa partie inférieure, une grande échancrure d^1 pour le passage de la glissière c^1 ; 2° une petite fenêtre d^2 à la hauteur de la mèche a pour
- 5 le passage des étincelles du ferro-cérium; 3° une petite échancrure d^3 à la partie supérieure pour le passage du bras c^4 du chapeau couvre-mèche c^5 ; 4° des trous d^4 pour le passage de l'air autour de la flamme a .
- 10 Pour retirer le tube-manchon d ou cheminée amovible, on commence par faire basculer en arrière le chapeau couvre-mèche c^5 , et il suffit alors de faire coulisser ce tube-manchon sur le corps b du briquet,
- 15 vers le haut, jusqu'à son dégagement complet.
- Le corps du briquet comporte à sa partie inférieure un bouchon à vis b^2 pour le remplissage en essence du briquet.
- 20 Les formes, détails, accessoires, matières et dimensions de ce briquet perfectionné peuvent bien entendu varier.

RÉSUMÉ.

L'invention consiste en un briquet per-
25 fectionné au ferro-cérium, caractérisé par

les points suivants et leur combinaison entre eux :

- 1° Un corps de briquet muni d'une glissière rectiligne;
- 2° Une enveloppe renfermant le méca- 30
nisme et présentant un coulisseau susceptible d'être engagé dans ladite glissière;
- 3° Un tube-manchon amovible constituant un protecteur de la flamme contre le vent et susceptible de coulisser sur le corps 35
du briquet, ce tube-manchon formant cheminée, présentant :
- a.* Une grande échancrure inférieure pour emboîter la glissière;
- b.* Une petite fenêtre pour laisser passer 40
les étincelles du ferro-cérium destinées à l'allumage de la mèche;
- c.* Une petite échancrure supérieure pour le passage du bras supportant le chapeau
couvre-mèche; 45
- d.* Des trous formant passages d'air autour de la flamme.

CORDÈS.

Par procuration :
L. CHASSEVENT.

Fig. 1.

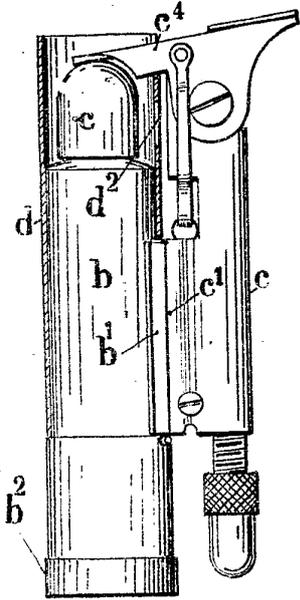


Fig. 3.

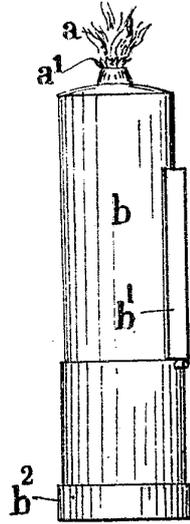


Fig. 4.

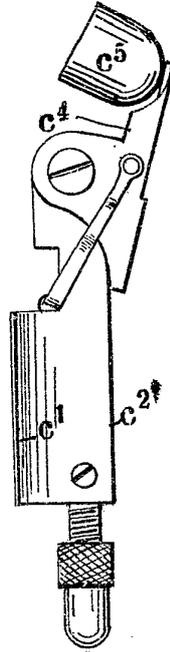


Fig. 5.

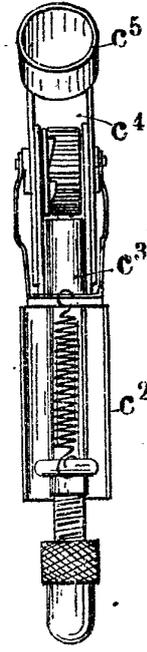


Fig. 2.

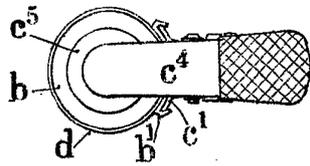


Fig. 6.

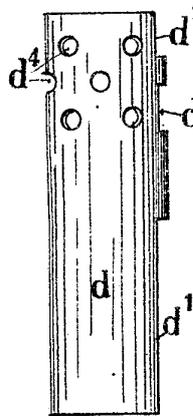


Fig. 7.

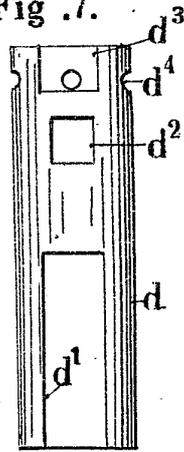


Fig. 8.

